

UNSA MATMUT NEWSLETTER N°25



Le saviez-vous?

Voilà l'été !!! Bonnes vacances à tous !!!.

Vos élus restent néanmoins à disposition cet été si besoin.

Pour nous contacter :

unsa.matmut@gmail.com



**CSE JUIN
2026**

EDITO UNSA MATMUT

La rétrogradation volontaire

késako ?

Surcharge mentale, pression à outrance sur les chiffres, des raisons expliquant la volonté de managers à ne plus vouloir manager et s'orienter vers un métier d'expertise hors management.

Nos constatations portent sur les postes de Directeurs/trices d'agence, Responsables d'équipes qui ont ou qui vont faire le choix, par dépit, de repartir sur des postes de conseillers ou de gestionnaires, fonctions qu'ils exerçaient en début de carrière.

Ces salariés ont la lourde responsabilité de prendre une décision difficile qui a pour unique but de préserver leur santé mais à quel prix professionnel?

Vous êtes dans cette situation? Ne restez surtout pas seul(e).

Contactez UNSA Matmut

adresse mail : unsa.matmut@gmail.com

site : unsa-matmut.com



Principaux sujets du CSE des 17 et 18 juin 2026

1. Information / consultation du CSE sur l'évolution du PERO (plan d'épargne retraite d'entreprise obligatoire) de l'UES Matmut dans le cadre de la loi Loi Industrie Verte – recueil de l'avis

29 pour 2 abstentions dont l'**UNSA**. Pour l'**UNSA**, au-delà de l'obligation réglementaire d'intégrer des actifs non cotés sur le PERO, nous ne sommes pas sûrs que la solution proposée par PREDICA soit la meilleure pour les salariés MATMUT.

2. Information / consultation du CSE sur la mise à disposition de collaborateurs MGEFI vers MOM – Recueil de l'avis

6 salariés de MGEFI pourraient intégrer l'activité de MOM au vu du peu de charge de travail de certains. C'est juste une mise à disposition temporaire (6 mois) de salariés sur la base du volontariat. Juridiquement, l'employeur reste MGEFI pour ces salariés. Avis favorable unanime du CSE

3. Information / consultation du CSE sur la mise à disposition de collaborateurs MGEFI vers MOM – Recueil de l'avis

Le départ de David QUANTIN est confirmé. Son remplacement se fera en interne.
Rattachement de la transformation du système d'information à la direction du pilotage et de la transformation qui devient la direction de la transformation et de l'innovation (DTI). Sa mission est de sécuriser les transformations profondes dans le cadre du plan stratégique. Création d'une Direction du numérique ((DNUM)

4. Information sur l'évolution de l'offre SMAC

Passage à une formule unique enrichie de nouvelles garanties corporelles, d'un panier de services (bilan diagnostic retraite patrimoine par CPAT) et mieux placée financièrement à moins de 20€ (19,44€).
La garantie PJ vie privée sera en inclusion et présentée sous forme énumérative pour plus de visibilité.
11% des sociétaires auront une augmentation de 12€ à 19,44€. 89% verront une baisse.
Mise en application pour fin 2027 au moment de l'échéance avec information par lettre aux sociétaires.

5. Information / consultation du CSE sur la nouvelle répartition des activités entre la Direction IARD et la Direction Relations Sociétaires – Recueil de l'avis

Des élus font remonter une communication désastreuse et inégale suivant les sites.
Avis favorable sur résolution argumentée (avec préconisations et avis négatif)
Vote sur la résolution :
30 votants : 30 votes pour
Résolution adoptée à l'unanimité

6. Information / consultation du CSE sur le programme de déploiement d'agents IA au bénéfice de la relation client (TURING) – Première réunion

Objectifs principaux du programme TURING :
- Favoriser l'autonomie et le selfcare
- Améliorer l'expérience et la satisfaction sociétaire
- Soutenir le multi équipement
- Garantir la conformité réglementaire
- Concevoir une IA responsable.

Pour les prospects, cela permet la simplification des parcours d'information

Pour les sociétaires, un meilleur accès à l'information, une autonomie renforcée

Et pour les salariés, plus d'efficacité, améliorer la qualité de service, analyser les informations collectées et détecter les signaux faibles, acculturer et former les salariés.

7 cas d'usage ont été identifiés par les équipes métier.

4 sur le thème de la santé que ce soit sur l'explication des garanties et le reste à consommer, le suivi des remboursements, l'analyse des devis et factures et la recherche d'un professionnel de santé.

Un cas d'usage est le routage vers le bon interlocuteur permettant de réduire le nombre d'appels.

L'aide à la souscription à l'assurance NVEI (nouveau véhicule électrique individuel) grâce à un agent vocal.

2 cas d'usage seront mis en ligne en juillet 2026 : la recherche d'un professionnel de santé et l'aide à la souscription d'assurance NVEI.

Après la contractualisation avec les partenaires dans un cadre réglementaire, nous sommes dans la phase de recette, de cadrage de réglementation et de mise en production du MVP MOM et NVEI.

Au 1er trimestre, il y aura un suivi du CSE.

Les élus dénoncent le fait que les impacts sociaux ne sont pas précisés dans le projet.

A défaut d'expertise sur ce programme, la DRH Elle s'engage à figer le projet TURING sur les 7 cas d'usage jusqu' à la phase bilan (considérant que c'est une période test) et reviendra vers nous pour information-consultation si déploiement des cas d'usage d'ici le 1er trimestre 2027. Et une expertise sera missionnée sur le projet NEKO avec accès à l'expert de la charte et des cas d'usage de Turing. Et un rendu d'avis en juillet pour la charte et en septembre pour NEKO.

[7.Information / consultation du CSE sur la mise en place d'une charte relative à l'intelligence artificielle en annexe du règlement intérieur](#)

David QUANTIN confirme son départ de la MATMUT

Cette première version vient compléter les règles existantes (charte informatique, RGPD ...)

Les IA sont classifiées. Certaines sont à haut risque voire interdites

L'ACPR est le régulateur des IA pour le secteur financier.

Le principe est que chaque utilisateur est responsable des contenus, analyses ou décisions produits avec l'IA.

L'entreprise se réserve le droit de contrôler l'utilisation des outils d'IA et le respect de la charte.

La charte s'applique à tous quel que soit le terminal utilisé (poste de travail, mobile, tablette fournis par l'entreprise), y compris en cas de transmissions des données professionnelles confidentielles par le biais d'un matériel privé telle que CHATGPT par exemple.

Le non-respect de la charte peut entraîner des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de la Matmut. Certains usages listés sont interdits.

Pas de message d'alerte en cas de mauvaise pratique dans l'immédiat. Ce serait un rappel de la charte.

Questions et intervention UNSA:

Pour l'**UNSA**, nous regrettons aussi le départ de David QUANTIN. Nous avons apprécié ses passages en CSE, ses interventions et le fait d'être pédagogue.

Est-ce que les demandes de suppression de données personnelles en lien avec l'IA relèveront toujours du DPO ? Réponse : oui car la CNIL est le régulateur dans ce domaine (DPO = équipe de 5 personnes)

Nous n'avons pas vu de référent dans la charte. Pour un salarié et respecter les bonnes pratiques éviter de s'exposer à des sanctions, vers qui peut-il se tourner s'il a un doute en amont d'une pratique liée à l'IA

Réponse : le manager ou Directeur, le RRH.

Nous demandons à ce titre une bonne formation pour les salariés ainsi que de la bienveillance suivant l'utilisation de l'IA et un retour pédagogique au vu de l'apprentissage des outils d'IA.

Et au-delà de ces situations, quelle est la gouvernance IA à la MATMUT ?

Il y a un comité stratégique IA présidé par David QUANTIN. Ce comité sera élargi à l'ensemble des membres du COMEX. Il y a ensuite des comités plus opérationnels.

Au vu du champ vaste de fonctionnalités de l'IA, comptez-vous faire évoluer cette charte pour l'adapter si besoin ? Et quand ?

Réponse : oui mais pas tous les 6 mois comme toute politique clé à la MATMUT avec un parcours social obligatoire

8.Information / consultation du CSE sur la mise en place d'une charte relative à l'intelligence artificielle en annexe du règlement intérieur

Neko le chat. 2000 licences à octroyer d'ici la fin de l'année

150 ambassadeurs métiers embarqués dès la phase de test

C'est une IA conversationnelle avec accès sécurisé via notre carte MATMUT

Dans la phase d'expérimentation sont inclus l'analyse de document, la recherche web intelligente.

La base de connaissance d'internet est arrêtée au 30 novembre 2024.

Phase de test DNI : mai-juin. Phase de tests ambassadeurs métiers : juillet-août

Déploiement progressif dans les Directions métiers : de septembre à décembre

Les élus votent le recours à l'expertise et missionnent le cabinet Technologia.

Vote sur la résolution préparée par les élus.

31 votants : 31 votes favorables

Prochaines réunions les 21 et 22 juillet

Vous avez des questions? Nous les relaierons

**Soyez acteurs de votre vie professionnelle en rejoignant ...
...l'UNSA**